



## DELIBERATION 2019-038 DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 08 avril 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – A.M. BARBIER - V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ - M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – N. CARON.

MM. Ph. DERUY – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – G. BOURY - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J. C. CODEVELLE – P. VISENTIN - J.N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – M. GUIDEZ - L. DE LE VALLEE – L. ANTINORI – J.L. TABARY - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - J. VASSEUR – F. CARON - M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,  
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,  
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Service développement économique - Convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Sud Artois et Initiative Ternois Artois 7 Vallées

La séance ouverte, Monsieur le Président précise que l'intercommunalité du Sud Artois s'est fixée des objectifs prioritaires au titre du maintien et de la dynamisation du commerce et de l'artisanat sur son territoire et dans le cadre du développement des activités économiques.

Monsieur le Président souligne que les objectifs poursuivis visent au maintien et au développement de l'attractivité économique du territoire, à l'accompagnement, au soutien et au conseil des entreprises en création, en développement ou en difficultés.

Pour y parvenir l'intercommunalité souhaite s'appuyer sur le réseau et la technicité d'opérateurs spécialisés. A ce titre, Monsieur le Président indique que l'association Initiative Ternois Artois 7 Vallées assure le financement des projets de création ou de développement d'activités. L'association participe également à la création d'entreprises, notamment à travers l'octroi de prêts d'honneur à taux 0% et en assure ensuite le suivi financier.

Après avoir fait lecture de la convention proposée à l'approbation du conseil communautaire et explicité les champs d'intervention, Monsieur le Président précise que l'intercommunalité apporte en contrepartie un soutien financier égal à 1 Euro par habitant soit 28 194,00 Euro pour l'exercice 2019.

Monsieur le Président souligne que l'association bénéficie de locaux de permanence mis gracieusement à disposition pour son fonctionnement dans le bâtiment abritant la maison de l'emploi et de la formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat devant intervenir entre l'intercommunalité et l'association Initiative Ternois Artois 7 Vallées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention dans les différents budgets de l'intercommunalité,

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 15 avril 2019 et transmission  
en Préfecture le 15 avril 2019.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

